



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

inondations

Question écrite n° 59792

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur l'évaluation à mi-parcours du plan « submersions rapides ». Un rapport conjoint du conseil général de l'environnement et du développement durable, de l'inspection générale des finances, de l'inspection générale de l'administration et de l'inspection de la défense et de la sécurité civile préconise de ne plus faire référence au concept de « niveau de protection », en l'absence d'une définition incontestable. Il lui demande si le Gouvernement compte suivre cette recommandation.

Texte de la réponse

Après la tempête Xynthia qui a lourdement affecté l'ensemble du littoral atlantique et les dramatiques inondations à Draguignan, dans le Var, en 2010, le Plan submersions rapides a été mis en place pour faire face aux dégâts subis et pour donner un nouvel élan à la politique de prévention des inondations sur l'ensemble du territoire national. Cette démarche est nécessaire pour permettre un développement harmonieux de ces territoires et contribuer à leur attractivité et leur compétitivité. Cette politique doit s'appuyer sur une vision partagée des performances et des limites des ouvrages de protection. Cela passe par des définitions précises des critères qui permettent de décrire les programmes d'actions engagés par les collectivités compétentes. Dans ce sens, un projet de décret « digues », pris en application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, vise à définir le niveau de performance des systèmes d'endiguement. La préparation de ce texte réglementaire a fait l'objet d'échanges très approfondis avec les différents acteurs concernés par la gestion des ouvrages de protection et a permis de préciser les notions liées à la protection contre les inondations et les submersions sur des bases simples directement accessibles pour tous.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59792

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 juillet 2014](#), page 5741

Réponse publiée au JO le : [14 octobre 2014](#), page 8645